

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL DE MOUDON

SALLE DU CONSEIL COMMUNAL

Mardi 12 novembre 2019 à 20H00

Présidence : Monique Tombez, Présidente

La Présidente ouvre la 16ème séance du Conseil communal de la législature 2016-2021 et 2ème de son mandat. Elle souhaite la bienvenue à la Municipalité, aux membres du Conseil, aux représentants de la presse ainsi qu'au public.

45 conseillers répondent présents à l'appel.

Le Municipal Olivier Duvoisin s'est valablement excusé ainsi que les membres du Conseil communal ci-après :

- Eléonore Ramer
- Merve Gün
- Pierrick Müller
- Valérie Musy
- Cédric Althaus
- Mattia Campagna
- Jakup Isufi
- Anne Salomon

Conseillère absente et non-excusee : Madame Keetha Ponnann

La Présidente ouvre la discussion sur le procès-verbal du 8 octobre 2019 sous la présidence de Madame Monique Tombez.

Madame Sylvia Widmer fait savoir qu'elle n'a plus accès à aucun document sur l'extranet et qu'un message d'erreur s'affiche. Elle a demandé à Monsieur Imeri du Greffe de remédier rapidement à ce problème afin de pouvoir lire les documents qui y sont déposés. Elle remercie son collègue de lui avoir imprimé le procès-verbal et espère que le problème sera vite résolu.

La parole n'est plus demandée et la discussion est close.

Le procès-verbal de la séance du 8 octobre 2019 est adopté à l'unanimité.

La Présidente passe à la lecture de l'ordre du jour :

1. Communications

- a) du Bureau,
- b) de la Municipalité.

2. Rapports des commissions

- a) Préavis No 41/19, Demande d'un crédit de CHF 3'605'000.- pour la réfection des aménagements routiers, la création d'une place de rebroussement des bus et le remplacement de canalisations et conduites à l'avenue de Lucens, aux écoles et à la rue Grenade,
- b) Préavis No 46/19, Demande d'un crédit de CHF 566'000.- pour le versement de la taxe de raccordement au réseau de l'Association intercommunale de distribution d'eau de Vusery (AIDEV),
- c) Préavis No 47/19, Règlement général de police (RGP),
- d) Préavis No 48/19, Demande d'un crédit de CHF 60'000.- pour le Plan d'affectation (PA) « Camping du Grand-Pré »,
- e) Préavis No 49/19, Demande d'un crédit de CHF 78'000.- pour le financement d'une étude préliminaire du projet de requalification du site des fonderies.

3. Propositions individuelles.

L'ordre du jour est accepté à l'unanimité.

1. Communications

a) du Bureau

- Le bureau s'est réuni le 29 octobre dernier afin de nommer la commission pour le préavis de la séance du conseil du 10 décembre 2019.
- La Présidente remercie toutes les personnes qui ont œuvré lors des journées pour le dépouillement du 20 octobre 2019 et du dimanche 10 novembre 2019.
- Elle annonce que le 26 novembre aura lieu une séance d'information concernant la régionalisation de l'épuration Moyenne Broye à la salle de la Douane à 20h00. D'autres séances d'informations auront encore lieu le 14 novembre à la salle communale de Villarzel et le 19 novembre à la salle communale de Mézières aussi à 20h00.
- La Présidente rappelle que le travail de la commission nommée pour un préavis concerne tous les membres de la commission et non seulement la ou le rapporteur. Il semblerait que parfois, la ou le rapporteur attende le retour des membres de la commission et ne peut donc pas transmettre le rapport rapidement.

b) de la Municipalité

Communications orales :

- Le Municipal Jean-Philippe Steck nous informe de la fin d'activité au 31 juillet 2019 de Monsieur Frédéric Flühmann qui a atteint la retraite. Il a occupé le poste d'intendant des bâtiments communaux pendant 8 ans à 50% et à la police des

constructions également à 50%. La Municipalité le remercie chaleureusement et il est vivement applaudi.

Le 1^{er} août 2019 c'est Monsieur Giuseppe Figliola qui a été engagé au poste d'intendant des bâtiments et responsable technique. Il était employé de la commune de Moudon en qualité de concierge-responsable des nouvelles infrastructures du Fey et du Champ-du-Gour depuis le 1^{er} août 2018. Les 3 mois d'essai étant passé, Monsieur Figliola est désormais confirmé dans son poste et la Municipalité lui souhaite tout le meilleur dans ses nouvelles fonctions.

- La Municipale Michèle Pidoux informe que la Municipalité, en collaboration avec le Groupement forestier Broye-Jorat ainsi que le garde forestier Monsieur Destraz, a décidé d'organiser une matinée sur la forêt. Cette activité aura lieu le 6 juin 2020 et a pour but de sensibiliser la population de Moudon sur les différentes fonctions et intérêts de nos forêts.

La Présidente ouvre la discussion sur cette communication.

La parole n'est pas demandée et la discussion est close.

2. Rapports des commissions

a) Préavis No 41/19 : Demande d'un crédit de CHF 3'605'000.- pour la réfection des aménagements routiers, la création d'une place de rebroussement des bus et le remplacement de canalisations et conduites à l'avenue de Lucens, aux écoles et à la rue Grenade

La parole est donnée à Monsieur René Meillard, nommé rapporteur, pour la lecture du rapport de commission. Ce dernier, à l'unanimité de ses membres, invite l'assemblée à accepter les conclusions de la Municipalité, telles que présentées.

Monsieur Simon Benjamin donne lecture du rapport de la COGEFIN. Ce dernier, à l'unanimité de ses membres, propose également d'accepter les conclusions municipales.

La Présidente ouvre la discussion sur les deux rapports.

Monsieur Nicolas Martin aimerait savoir quel pourrait être le montant de l'éventuelle subvention.

La Municipale Michèle Pidoux pense qu'il n'y aura certainement pas de subvention cantonale car ce n'est pas une route cantonale traversée.

Monsieur Charles Charvet relève que la COGEFIN a parlé de fonds de réserve et il voudrait savoir si ces fonds allaient être utilisés et comment. Il voudrait savoir également si la commission ad hoc, qui a présenté ce rapport, pouvait suivre éventuellement ces travaux et donner son avis puis ensuite en informer le Conseil.

Conseil communal de Moudon

Le Municipal Olivier Barraud répond que tout dépendra des autres travaux qui vont arriver. Il y a des provisions et des financements pour environ 15 millions. Il faut bien comprendre que ce sont des amortissements anticipés d'une certaine manière et donc on verra le moment venu. C'est une décision qui sera prise en fonction des comptes communaux.

La Municipale Michèle Pidoux relève que la Municipalité va suivre la même procédure que lors du chantier du Chalet du Mont et certifie que la commission sera invitée à suivre ce chantier de grande importance.

Monsieur André Zimmermann exprime son inquiétude concernant la sécurité des enfants et des usagers sur le parcours durant les travaux qui vont durer plusieurs mois.

La Municipale Michèle Pidoux répond que les travaux se feront par segments qui seront ouverts et refermés à mesure. Chaque tronçon sera accessible à pied selon le bureau d'ingénieur civil.

La parole n'est plus demandée et la discussion est close.

La Présidente passe au vote de l'ensemble des conclusions.

- 1. autorise la Municipalité à entreprendre des travaux pour la réalisation de l'étape 1 du réaménagement du centre-ville,**
- 2. accorde à cet effet un crédit d'investissement maximum de CHF 3'605'000.- TTC, dont à déduire toute subvention, participation ou aide éventuelle,**
- 3. prend acte que la dépense totale sera comptabilisée au bilan et amortie selon les possibilités du ménage communal, avec une durée maximale de trente ans,**
- 4. autorise formellement la Municipalité à emprunter partie ou tout de la dépense aux meilleures conditions du marché.**

Le préavis No 41/19 est accepté par 43 voix et 2 abstentions

La Municipale Michèle Pidoux remercie le Conseil pour son soutien et informe que le projet est toujours en discussion surtout au niveau du Canton et pourrait être légèrement modifié.

b) Préavis No 46/19 : Demande d'un crédit de CHF 566'000.- pour le versement de la taxe de raccordement au réseau de l'Association intercommunale de distribution d'eau de Vusery (AIDEV)

Madame Sylvie Freymond, nommée rapporteure de la commission ad hoc, donne lecture du rapport de commission. Ce dernier, à l'unanimité de ses membres, propose d'accepter les conclusions de la Municipalité telles que présentées.

Conseil communal de Moudon

Monsieur Serge Demierre, rapporteur de la COGEFIN, nous donne également lecture du rapport. A l'unanimité de ses membres, la commission propose d'accepter les conclusions municipales.

La Présidente ouvre la discussion sur les rapports de commissions.

La parole n'est pas demandée et la discussion est close.

La Présidente passe au vote de l'ensemble des conclusions.

- 1. autorise la Municipalité à participer à l'AIDDEV par le versement unique d'une taxe de raccordement de CHF 566'000.-,**
- 2. autorise la Municipalité à emprunter tout ou partie de la dépense globale de CHF 566'000.- aux meilleures conditions du moment,**
- 3. prend note que le total des dépenses/recettes de la conclusion 1 sera comptabilisé au bilan du compte d'investissement du service de l'eau et amorti au fur et à mesure des possibilités du ménage communal mais en trente ans au maximum,**
- 4. prend note que la participation fera l'objet d'un décompte à la fin des travaux.**

Le préavis No 46/19 est accepté à l'unanimité

La Municipale Michèle Pidoux remercie le Conseil pour l'acceptation de ce dossier.

c) Préavis No 47/19 : Règlement général de police (RGP)

Madame Afaf Ben Ali, nommée rapporteure, donne lecture du rapport de la commission. Ce dernier propose un amendement à l'article 37, alinéa c du Règlement général de police.

La Présidente ouvre la discussion sur le rapport de commission.

Monsieur Daniel Goy relève qu'à l'article 37, le mot "régulièrement" le dérange et ça ne veut rien dire, soit on autorise soit on interdit le stationnement.

Madame Afaf Ben Ali affirme que cette question n'a pas été soulevée dans la commission et que le but est important de mettre les médecins et les soignants au même niveau.

Monsieur Roger Müller relève que des médecins ou des soignants passent régulièrement faire des soins et ça ne veut pas dire que ça dépend de la voiture ou autre. C'est ce qui se met d'habitude dans les règlements et Monsieur Müller ne pense pas qu'il faille le supprimer.

Conseil communal de Moudon

La Syndique Carole Pico estime qu'il faut laisser ce mot "régulièrement". En effet, cela signifie tout simplement que le médecin vient habituellement visiter son patient, il n'y a rien de particulier dans ce mot et il faut le laisser dans cet article.

Monsieur Pierre-Alain Bohnenblust souhaite connaître la motivation de la Municipalité à vouloir restreindre la circulation des jeunes de 16 à 18 ans au-delà de 22h00.

La Syndique Carole Pico répond que la Municipalité a demandé expressément l'avis du service juridique du canton qui a répondu que cette clause pouvait être biffée ou non. La Municipalité a fait le choix de la laisser. En fait, c'est une petite perche tendue aux parents qui auront peut-être besoin d'être confortés dans leur choix de ne pas laisser sortir leur enfant après 22h00.

La parole n'est plus demandée et la discussion est close.

La Présidente passe au vote de la conclusion amendée.

1. adopte le nouveau Règlement général de police amendé par la commission à l'article 37, alinéa c.

- **Alinéa c modifié, Autorisations spéciales c, Section 3 de la circulation sur le domaine public, chapitre premier de la police de la voie publique : Alinéa c, aux médecins et soignants du Centre Médico-Social qui font régulièrement des visites à domicile**

La conclusion 1 amendée est acceptée par 42 voix et 3 abstentions

La Présidente passe au vote de la conclusion 2 :

2. fixe son entrée en vigueur dès son approbation par la Cheffe du Département des institutions et de la sécurité (DIS).

La conclusion 2 est acceptée par 43 voix et 2 abstentions

La Présidente passe au vote de l'ensemble des conclusions du préavis.

1. adopte le nouveau Règlement général de police amendé par la commission à l'article 37, alinéa c.

- **Alinéa c modifié, Autorisations spéciales c, Section 3 de la circulation sur le domaine public, chapitre premier de la police de la voie publique : Alinéa c, aux médecins et soignants du Centre Médico-Social qui font régulièrement des visites à domicile**

2. fixe son entrée en vigueur dès son approbation par la Cheffe du Département des institutions et de la sécurité (DIS).

Le préavis No 47/19 est accepté par 41 voix, 1 avis contraire et 3 abstentions avec la conclusion 1 amendée

Conseil communal de Moudon

La Syndique Carole Pico remercie le Conseil d'avoir accepté ce nouveau règlement qui doit encore être avalisé par la Cheffe du département de l'intérieur et de la sécurité Madame Métraux. La Municipalité espère l'entrée en vigueur de ce règlement au 1^{er} janvier 2020. Ce règlement sera un bon outil pour les assistants de sécurité publique et c'était quand même le moment de le faire.

d) Préavis No 48/19 : Demande d'un crédit de CHF 60'000.- pour le Plan d'affectation (PA) « Camping du Grand-Pré »

Madame Véronique Diserens nommée rapporteure, donne lecture du rapport de commission. Ce dernier, à l'unanimité de ses membres, propose d'accepter les conclusions de la Municipalité telles que présentées.

Monsieur Michel Lohner, rapporteur de la COGEFIN, nous donne également lecture du rapport. La commission propose d'accepter les conclusions municipales.

La Présidente ouvre la discussion sur les rapports de commissions.

La parole n'est pas demandée et la discussion est close.

La Présidente passe au vote de l'ensemble des conclusions.

- 1. autorise formellement la Municipalité à entreprendre l'élaboration du Plan d'affectation (PA) Camping du Grand-Pré,**
- 2. accorde à cet effet un crédit d'investissement maximum de CHF 60'000.- TTC,**
- 3. prend acte que la dépense sera comptabilisée à l'actif du bilan,**
- 4. prend acte que l'investissement sera amorti au fur et à mesure des possibilités du ménage communal, mais en dix ans au maximum,**
- 5. donne un accord de principe au fait que le montant de CHF 60'000.- soit emprunté en temps voulu, aux meilleures conditions du marché.**

Le préavis No 48/19 est accepté à l'unanimité

Le Municipal Jean-Philippe Steck remercie le Conseil pour avoir accepté cet objet. La mise en route de ce plan d'affectation est prévue dans le cadre du PGA en 2021.

e) Préavis No 49/19 : Demande d'un crédit de CHF 78'000.- pour le financement d'une étude préliminaire du projet de requalification du site des fonderies

Monsieur Raphaël Tatone, nommé rapporteur, donne lecture du rapport de commission. Ce dernier, à l'unanimité de ses membres, propose d'accepter les conclusions de la Municipalité telles que présentées.

Conseil communal de Moudon

Monsieur Daniel Piguet, rapporteur de la COGEFIN, nous donne également lecture du rapport. La commission propose d'accepter les conclusions municipales.

La Présidente ouvre la discussion sur les rapports de commissions.

Monsieur André Zimmermann remercie la Municipalité pour son engagement dans ce projet important pour la ville de Moudon et qui vise à vouloir supprimer ces friches industrielles. Il demande si un aperçu d'un éventuel échéancier est prévu par rapport au changement d'affectation et d'utilisation de ces fonderies. On peut lire dans le rapport de commission qu'au mois de mars 2020 un rapport sera établi mais y aura-t-il d'autres études de prévues après notamment en ce qui concernera les accès ?

Le Municipal Jean-Philippe Steck répond que la zone de la fonderie, actuellement en zone industrielle lourde, va être affectée partiellement en zone industrielle mixte et zone industrielle légère. Ce changement d'affectation interviendra après l'acceptation du nouveau PGA.

La Syndique Carole Pico relève que ce soir les conseillers trouvent un projet qui est très important pour le développement de notre ville. C'est le projet qui développera environ 300 emplois à Moudon et qui changera aussi cette image qu'on a en passant au bord de la route. Il s'agit d'un projet où il y aura des changements d'affectation, soit du côté Nord ça sera la zone industrielle A, au milieu une zone industrielle B mixte et au sud ce seront des logements pour environ 160 habitants. Landi sera transféré au nord et la question se pose de garder ou non la tour, de la transformer, etc., donc cette étude préliminaire, au mois de mars, apportera toutes ces réponses ainsi que toutes les possibilités de ce qui va se faire. Le projet est grand et il faut pouvoir scinder toutes les questions tant au niveau mobilité, urbanistique et activité économique entre autre et rentrent dans cette étude à CHF 158'000.-. Après coup, on aura une étude sur la jonction Nord et qui est en relation étroite avec ce qui a déjà été voté sur l'interface de la gare. On peut donc voir que tous les projets à Moudon s'impliquent les uns dans les autres et maintenant avec Von Roll et cette nouvelle requalification, c'est une nouvelle ère qui s'ouvre à Moudon.

La Syndique ne peut rien dire de plus concernant le calendrier car ces diverses zones qui seront délimitées seront prises dans le PGA qui interviendra en 2021. La Syndique espère qu'en 2025 des choses seront faites mais ça sera sur 10 ans et c'est 50 à 60 millions d'investissements. La Municipalité renseignera de toute façon le Conseil au fur et à mesure.

Monsieur Etienne Habegger précise que, concernant la Landi, ce sont les activités du centre collecteur qui seront déplacées et non le magasin.

La parole n'est plus demandée et la discussion est close.

La Présidente passe au vote de l'ensemble des conclusions.

- 1. autorise formellement la Municipalité à cofinancer une étude préliminaire sur le projet de requalification du site des fonderies,**
- 2. accorde à cet effet un crédit d'investissement maximum de CHF 78'000.- TVA comprise, dont à déduire toute subvention ou aide éventuelle,**
- 3. prend acte que la dépense sera comptabilisée à l'actif du bilan,**

- 4. prend acte que le solde de l'investissement sera amorti au fur et à mesure des possibilités du ménage communal, mais en dix ans au maximum,**
- 5. donne un accord de principe au fait que le montant de CHF 78'000.- soit emprunté en temps voulu, aux meilleures conditions du marché.**

Le préavis No 49/19 est accepté à l'unanimité

La Syndique Carole Pico est contente que ce projet aille de l'avant et elle remercie chaleureusement le Conseil.

3. Propositions individuelles

Monsieur Pierre-Alain Bohnenblust s'interroge sur la souris géante qui court à l'avenue de Prévaille le long de la route de Berne, s'agit-il d'une commande ? Monsieur Bohnenblust parle bien évidemment du graffiti sur le mur en face de la Migros.

Le Municipal Lucas Contomanolis répond que ce graffiti a été commandé par la commune, suite à plusieurs demandes, qui paie uniquement la peinture, soit un coût de CHF 4'000.-. Ces artistes confirmés qui œuvrent sur ce mur sont moudonnois et ils réalisent également des décors pour les Brandons de Moudon.

Monsieur Charles Charvet est inquiet au sujet de l'ARAJ Broye (réseau d'accueil de jour des enfants). Il a pu lire dans la presse dernièrement que l'ARAJ avait coûté CHF 123.- par habitant au lieu de CHF 93.- ce qui correspond à une augmentation de 30%. On apprend également qu'Avenches a quitté le réseau de l'ARAJ Broye. On se rend compte que le financement par les familles aux revenus confortables est inférieur à 50% des coûts de l'association. Monsieur Charvet voudrait savoir quelles sont les mesures qu'allait prendre le comité pour juguler cette inflation constante des coûts de l'ARAJ Broye.

Le Municipal Felix Stürner répond que ce qui augmente passablement sur le budget 2020 par rapport à 2019, ce sont le nombre d'heures des accueillantes en milieu familial puisque on passe de 285'000 heures prévues en 2019 à 370'000 heures. L'ARAJ Broye manque de liquidité pour payer ces accueillantes en milieu familial. L'ARAJ a augmenté par rapport à la réalité quitte à ce que, s'il y avait trop d'heures ces dernières soient rétrocédées ensuite aux communes.

En ce qui concerne le réseau d'Avenches (ASIA), ils se sentent plus libres de voler de leurs propres ailes tant au point de vue financier qu'organisationnel, ce qui reste à prouver. Le CoDir de l'ARAJ a cherché à avoir des contacts avec les Syndics des 4 communes concernées. Une rencontre avec deux représentants du Conseil intercommunal a eu lieu et ils ont présenté un certain nombre d'éléments dont l'ARAJ a pris acte avec regret. Aujourd'hui, le comité directeur va encore essayer de prendre contact directement avec les conseillers communaux pour apporter quelques informations puisque le CoDir a obtenu enfin un préavis après une forte demande et insistance. Ce préavis a été passé à la loupe par le responsable des finances à l'ARAJ en reprenant un

Conseil communal de Moudon

certain nombre de points. Il reste maintenant aux membres des différents Conseils communaux à décider ensuite où ils vont.

Concernant la participation des parents, l'ARAJ va prendre des mesures à partir de 2020 puisque, grâce aux interventions réitérées des collègues de Lucens, des chiffres précis sont avancés pour savoir dans quelle tranche de revenu payer tel montant. Le Comité directeur reviendra sur la question de l'augmentation.

Monsieur Willy Blaser tient à remercier le Conseil d'avoir accepté le montant important de CHF 3'600'000.- pour l'aménagement du centre ville qui amènera certainement une meilleure image de Moudon.

Madame Françoise Matthey, en se promenant vers le camping, a remarqué de la mousse dans la Broye. S'agirait-il des eaux usées versées sur les terrains mis à dispositions pour les gens du voyage et y a-t-il des contrôles et par qui ?

La Municipale Michèle Pidoux lui répond qu'à sa connaissance il y a des chambres pour les eaux usées.

Monsieur Charles Charvet rejoint les propos de Madame Matthey et relève qu'il y a des tuyaux qui sont des fois sur le chemin.

La Municipale Michèle Pidoux prend note et informera la société coopérative qui s'occupe de ces terrains.

Madame Françoise Matthey voudrait savoir si une décision a été prise concernant l'avenir du musée Eugène-Burnand.

Le Municipal Olivier Barraud ne peut que répéter le vœu de la Municipalité de garder le musée Eugène-Burnand ouvert et à Moudon.

Madame Sylvia Widmer s'étonne qu'un "Agenda 21 " ne soit pas mis en place à Moudon.

Monsieur Kurt Lehmann lui répond qu'il y a une dizaine d'années, il faisait partie de la commission chargée de l'étude pour un projet d'Agenda 21 et avait été refusé. Il transmettra la date à la Présidente. Madame Widmer le remercie.

Monsieur André Zimmermann souhaiterait, lors de l'élaboration du budget, avoir le résumé, avec l'évolution sur cinq ans, des montants alloués aux différentes associations.

Le Municipal Olivier Barraud lui répond que c'est trop tard concernant le budget 2020. Par contre, c'est volontiers que ce sera fait pour 2021. Toutefois, il sera plus logique de faire un tableau comparatif lors des comptes 2019, il y aura plus de visibilité. Il informe que le site « scris » géré par le canton donne beaucoup de renseignements et de statistiques sur les 20 dernières années.

Conseil communal de Moudon

Monsieur André Zimmermann souhaite encore remercier la Municipalité pour le nouveau site de la commune. Il signale toutefois que les PV du Conseil et autres ne soient plus sur le site depuis mars 2018.

Le Municipal Steck en prend note et fera le nécessaire.

La parole n'est plus demandée et la discussion est close.

Il est 21h35, la Présidente clôt la séance et souhaite bonne rentrée à chacun.

Conseil communal de Moudon

La Présidente :

La Secrétaire :

Monique Tombez

Nicole Wyler